

# Introduction

La partie I est consacrée aux données de consommation des médicaments psychotropes, qu'ils soient utilisés dans le cadre d'une prescription médicale ou hors prescription. Les médicaments psychotropes<sup>1</sup> auxquels les différentes enquêtes font référence sont principalement : les tranquillisants ou anxiolytiques ; les somnifères ou hypnotiques ; les neuroleptiques ou antipsychotiques ; les antidépresseurs. Sont également pris en considération les psychostimulants, des médicaments à base d'opiacés utilisés dans le traitement de la douleur (médicaments à base de morphine et codéine) et les traitements de substitution aux opiacés (méthadone et buprénorphine haut dosage ou BHD).

D'après les statistiques fournies par les États sur la fabrication, le commerce, les ventes, des données d'utilisation globale peuvent être produites au niveau des différents pays et comparées entre elles. En France, l'Afssaps<sup>2</sup> rédige chaque année un rapport sur les ventes de médicaments aux officines et aux hôpitaux, ce qui permet de suivre les évolutions des niveaux d'utilisation.

Les données de consommation fournies par les enquêtes transversales déclaratives menées à l'échelle européenne, comme par exemple l'enquête ESEMeD (*European Study of Epidemiology of Mental Disorders*) ou Espad (*European School Survey Project on Alcohol and Other Drugs*) chez les jeunes, permettent également des comparaisons entre pays.

En France, les enquêtes déclaratives du Baromètre santé, menées tous les 5 ans par sondage téléphonique sur un échantillon aléatoire de la population générale de 15 à 75 ans, s'intéressent aux comportements, attitudes, opinions et connaissances des Français en matière de santé. Parmi plusieurs centaines de questions, certaines concernent la consommation de médicaments psychotropes au cours de la vie, des 12 derniers mois ou encore des 30 derniers jours. D'autres enquêtes ciblent des sous-groupes de la population générale comme la population des jeunes (Espad ; Escapad : Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense) à intervalles réguliers.

Les enquêtes déclaratives de consommation fournissent des indicateurs précieux pour étudier les comportements en fonction du genre, de l'âge et de critères sociodémographiques. Toutefois, les données recueillies ne permettent pas toujours de distinguer la consommation hors prescription de celle prescrite ni de qualifier le type de mésusage éventuellement pratiqué par l'utilisateur (doses, fréquences...).

---

1. La liste des médicaments psychotropes cités dans le rapport d'expertise fait l'objet de l'annexe 2.

2. Une liste des sigles des institutions est présente en annexe 3.

L'exploitation des données issues du codage des médicaments délivrés en officine et remboursés par l'Assurance maladie renseigne sur la consommation des médicaments prescrits. Cependant, les médicaments prescrits ne sont pas nécessairement consommés. De plus, là encore, ces données ne documentent pas le type de mésusage qui peut en être fait.

Telles qu'elles sont réalisées, les enquêtes en population générale ne permettent pas d'atteindre des populations précaires fortement consommatrices de médicaments psychotropes telles que celles des usagers de drogues. D'autres approches sont nécessaires pour appréhender la consommation dans ces dernières populations. La grande majorité bénéficiant d'une prise en charge sanitaire et sociale en relation avec leur usage de drogues, c'est par le biais des différentes structures d'accueil ou de soins que des données peuvent être recueillies et analysées. Dans ces populations, la polyconsommation (associant toutes les substances psychoactives et en premier lieu l'alcool) et le mésusage (en termes de mode d'administration, de doses, de fréquence...) sont très fréquents. Des analyses qualitatives précisent les différents types de mésusages et caractérisent les profils des usagers. En milieu carcéral, les données restent insuffisantes sur la consommation et le mésusage de médicaments psychotropes.